

## Arrêté du Maire

N° 2026-805/AG

Nous, Maire de la Ville de Montbéliard,

Vu Le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2211.1 et L2212.1, L2213.1 et L2213.2,

Vu le Code de la Route et notamment ses articles R.110-1, R.110-2, R.325-12 à R.325-52, R.411-1 à R.411-7, R.411-25, R.411-26 et R.417-1 à R.417-13,

Vu la demande de l'entreprise CASSARD MACONNERIES ET PAYSAGES - 1 rue des Vignes – 25150 VILLARS SOUS ECOT, en date du vendredi 29 mai 2026,

Vu l'arrêté municipal no 2026-488/AG du mardi 21 avril 2026,

Et afin de permettre le bon déroulement des travaux de réfection d'un platelage - Impasse des Bateliers, tout en assurant la sécurité des usagers.

**Objet : Circulation – Impasse des Bateliers – Travaux CASSARD MACONNERIES ET PAYSAGES**

Arrêtons,

**Article 1 :**

L'arrêté municipal n°2026-488/AG en date du mardi 21 avril 2026 est prorogé jusqu'au vendredi 19 juin 2026.

**Article 2 :**

Toutes les signalisations nécessaires seront mises en place par l'entreprise CASSARD MACONNERIES ET PAYSAGES - 1 rue des Vignes - 25150 VILLARS SOUS ECOT, chargée de l'exécution des travaux.

**Article 3 :**

Madame la Directrice Générale des Services de la Collectivité et Monsieur le Commissaire Central de Police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Montbéliard, le vendredi 29 Mai 2026

Le Maire  
Pour le Maire,  
le Conseiller municipal délégué



Gilles Maillard

Affiché le : 01/06/2026

Notifié le :

Le Maire,

- certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois.

Hôtel de Ville  
BP 95287 - 25205 Montbéliard cedex  
tél 03 81 99 22 00  
fax 03 81 99 22 64  
[www.montbeliard.com](http://www.montbeliard.com)